

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 6 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux et le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 1^{er} juillet 2022, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Sébastien ARRATEIG, Jean Paul BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Nelly LACAVE, Isabelle LAPEYRE, Delphine LESTASTEREYRES, Thierry MARCO DETCHART, Sophie OLHAGARAY, Philippe PÉCASTAINGS, Raymond POUYANNÉ et Christophe SALLABERRY.

Excusé représenté : Claude MERDY a donné pouvoir à Philippe PÉCASTAINGS.

Secrétaire de séance : Sandrine BUSSIRON.

Objet : **Acquisition des parcelles cadastrées YB n° 278 et 287**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux d'aménagement du lotissement Gauchet sont terminés et qu'il conviendrait d'acquérir les parcelles cadastrées section YB n° 278, d'une superficie de 473 m², et n° 287, d'une superficie de 285 m², formant l'emprise du chemin piétonnier situé le long des voies dites Chemin de Guirauton et Chemin de Jean du Haou.

La SAS IZPI BERDEA, propriétaire desdites parcelles, accepte de céder moyennant l'euro symbolique les parcelles en cause.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE l'acquisition pour l'euro symbolique des parcelles cadastrées YB n° 278 et 287, de superficie respective de 473 m² et de 285 m², appartenant à la SAS IZPI BERDEA.

ACCEPTE que les parcelles cadastrées YB n° 278 et 287 soient grevées d'une servitude de passage et de passage de canalisation, au profit des parcelles YB n° 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 280, 281, 282, 283, 284, 285 et 286.

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré à GUICHE, le 6 juillet 2022

Le Maire,



Jean Yves BUSSIRON